

L'APPRENTISSAGE

une vraie bonne idée !



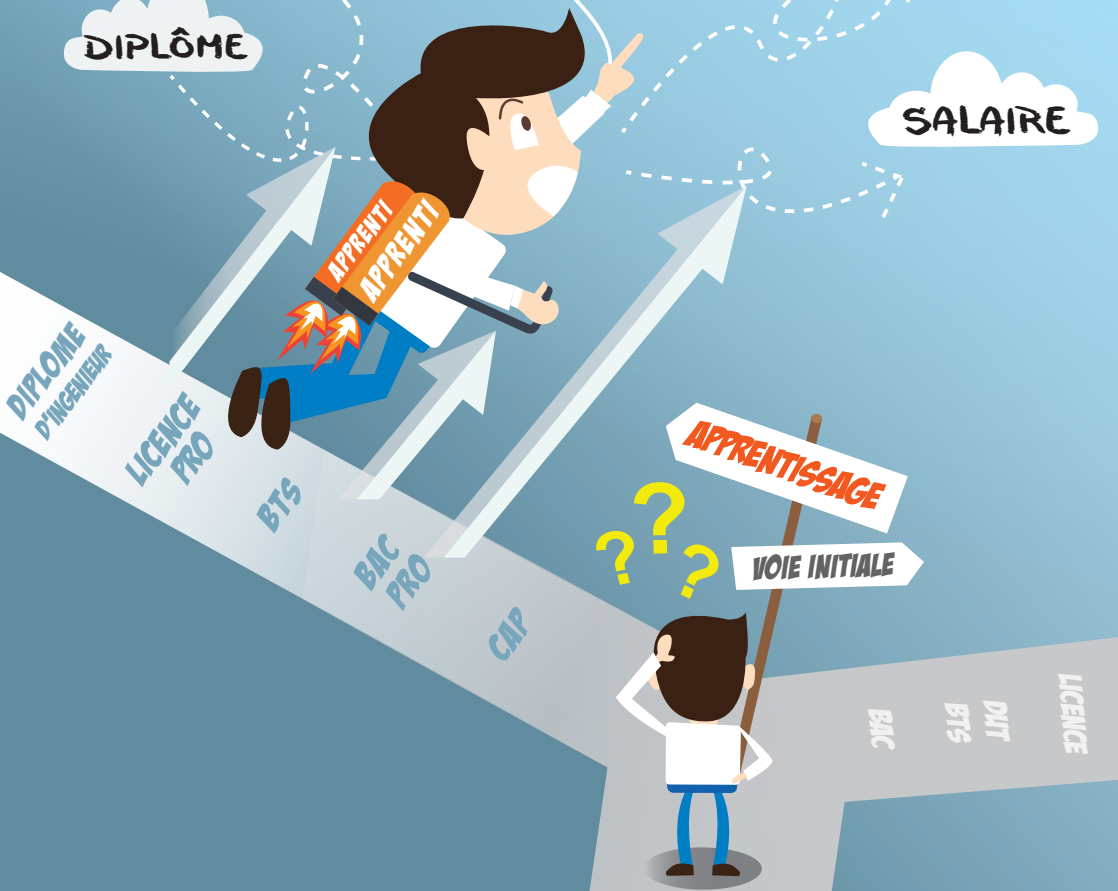
POURSUITE
D'ÉTUDES

EMPLOI

EXPÉRIENCE

DIPLÔME

SALAIRE



STOPPEZ LES IDÉES REÇUES SUR L'APPRENTISSAGE !

IDÉE REÇUE #1

L'apprentissage ?

C'est une voie de garage qui ne prépare qu'au CAP et au BAC Pro.



Tous les niveaux de diplômes sont accessibles en apprentissage, y compris les formations supérieures : BTS, Licence Pro, Ecole de Commerce ou d'Ingénieur.

Les poursuites d'études sont possibles quel que soit le diplôme obtenu : **on peut ainsi faire tout son parcours de formation en apprentissage, du CAP jusqu'au diplôme d'Ingénieur.**

L'apprentissage est dans tous les cas une voie exigeante puisqu'il s'agit de préparer un diplôme tout en occupant un poste dans l'entreprise.



IDÉE REÇUE #2

Le contrat d'apprentissage ?

C'est comme un stage.



À la différence d'une convention de stage, un contrat d'apprentissage est un contrat de travail : l'apprenti possède ainsi le statut de salarié dans l'entreprise qui l'accueille. Le niveau d'implication est donc différent, tant de l'apprenti vis-à-vis de son entreprise, que de l'entreprise vis-à-vis de son apprenti.

IDÉE REÇUE #3

L'apprentissage ?

Ce n'est que pour les métiers manuels.



Autrefois, on apprenait son métier en travaillant aux côtés d'un « maître » qui transmettait son savoir-faire. Depuis 1987, l'apprentissage s'est ouvert aux diplômés de l'enseignement supérieur, accélérant ainsi l'extension de ce mode de formation aux métiers « non-manuels ».

Aujourd'hui, on peut donc devenir commercial, chargé de recrutement ou informaticien en passant par une formation en alternance.

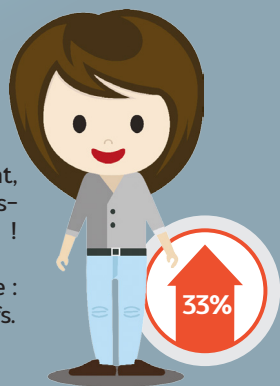
IDÉE RECUE #4

L'apprentissage ? Ce n'est pas pour les filles.

FAUX !

1 apprenti sur 3 est une fille et ce chiffre est en progression !
On trouve des apprenties dans les métiers des services mais pas seulement, les filles ont poussé les portes des entreprises industrielles : maintenance industrielle, automobile, électrotechnique et même de plus en plus en chaudronnerie !

Plus on monte dans le niveau des diplômes préparés, plus la parité progresse : au niveau II (c'est-à-dire bac+3 et bac+4), les filles représentent 47 % des effectifs.



LES AVANTAGES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Formation diplômante et gratuite

La formation est toujours gratuite quel que soit le diplôme préparé : en effet, les frais de formation sont pris en charge par l'entreprise d'accueil.

Formation rémunérée

L'apprenti perçoit un salaire compris entre 25 et 80% du SMIC, en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Droit aux congés payés

En tant que salarié, l'apprenti a droit aux congés payés légaux : cinq semaines de congés payés par an.

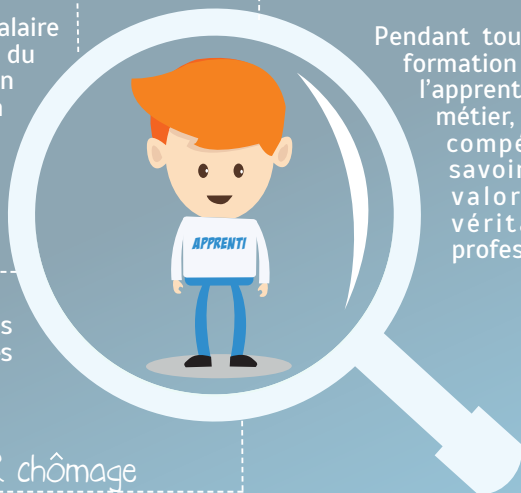
Cotisations retraite & chômage

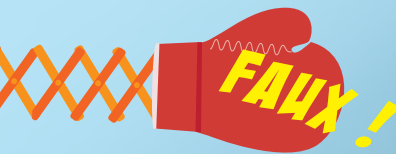
L'apprenti valide autant de trimestres de retraite qu'il a effectué de trimestres en apprentissage. Il peut également prétendre à une indemnisation par l'assurance chômage.

Une expérience professionnelle

Lorsqu'elle embauche un apprenti, l'entreprise a pour objectif de former un professionnel qualifié.

Pendant toute la durée de sa formation en apprentissage, l'apprenti est formé à un métier, il acquiert des compétences et des savoir-être qu'il pourra valoriser comme une véritable expérience professionnelle.





IDÉE REÇUE #5

Être apprenti dans l'Industrie ?
Surtout pas, il n'y a plus de boulot !

Rien que sur le département de la Loire, les entreprises industrielles ont annoncé plus de 2400 recrutements en 2016 (Enquête BMO 2015 - Pôle Emploi).

Ces opportunités découlent à la fois d'une vague massive de départs à la retraite (qu'il faut remplacer) et de la nécessité pour les entreprises de relever des défis mondiaux pour rester compétitives (nouveaux métiers). Ainsi, tous les niveaux sont recherchés : opérateurs qualifiés, techniciens et ingénieurs.



*Se former par l'apprentissage,
une orientation stratégique ?*

Au cours de cet échange, vous pourrez :

- Mieux connaître l'apprentissage
- Rencontrer des apprentis et des entreprises
- Visiter le Centre de Formation



Mercredi 16 mars 2016 de 14h à 15h30

Au CFAI Loire - Cité des Entreprises - Quartier Technopole
16 bd de l'Etivallière à SAINT-ETIENNE

Pour participer, inscrivez-vous :

Contacteur Raphaël : 04 77 92 89 89
rvenet@citedesentreprises.org

En partenariat
avec :



**EN SAVOIR +
SUR L'APPRENTISSAGE INDUSTRIEL ?**

Pôle Formation Loire / CFAI Loire

04 77 92 89 89 - formation@citedesentreprises.org
www.formation-industries-loire.fr